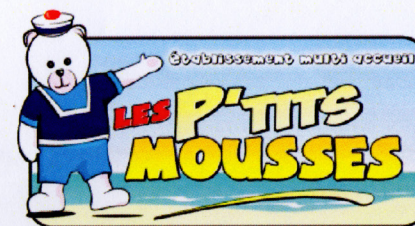


Livret d'accostage



96 avenue Maréchal Foch – 14150 Ouistreham
Tel. : 02.31.97.67.46



Vous avez choisi un lieu d'accueil à gestion associative pour vos enfants...

Que signifie : gestion associative ?

La gestion associative signifie que le lieu d'accueil fonctionne avec des parents bénévoles, qui font vivre l'association. Toutefois, l'accueil des enfants est assuré par des professionnels. Les P'tits Mousse est un établissement à gestion associative. Il gère un multi accueil avec une importante participation parentale.

① Le Multi accueil :

- 3 unités d'accueil en fonction de l'âge des enfants
- 1 unité périscolaire



A quoi sert une association ?

Une association offre la possibilité de se regrouper avec d'autres, pour défendre une cause, créer ou mener à bien un projet, faire vivre une structure... C'est ainsi qu'a pu naître le lieu d'accueil dans lequel est inscrit votre enfant.



Comment fonctionne t-elle ?

Elle réunit deux fois par an ses membres adhérents, c'est à dire l'ensemble des parents, en Assemblée Générale.

Elle permet à chacun d'être informé, de se prononcer sur les activités de l'année précédente et propose des orientations pour l'année à venir.

Les parents membres de l'association, en concertation avec les professionnels salariés élaborent le projet d'établissement.

Il comprend :

✧ le projet social

finalité de l'association, les moyens à disposition...

✧ le projet éducatif

concepts d'éducation, rythme de vie des unités, place des familles...

✧ le règlement de fonctionnement

horaires, admissions, règles relatives au contrat...

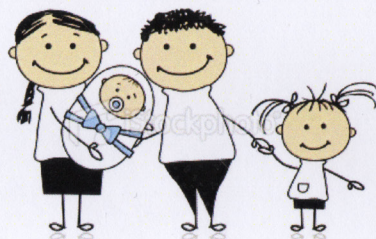


Pourquoi des bénévoles ?

Pour qu'une association fonctionne, il faut qu'elle soit constituée de **bénévoles**.

Un bénévole ne reçoit pas de rémunération. Il s'engage avec d'autres personnes pour permettre à un projet ou à un service de fonctionner.

En donnant du temps et en partageant ses compétences, le parent bénévole participe au choix et aux orientations du lieu d'accueil.



Le projet éducatif (rythme de l'enfant, activités) doit être partagé par tous car même si vous confiez votre enfants, vous êtes et restez son premier éducateur...



... en quoi suis-je concerné ?

En inscrivant votre enfant dans un lieu d'accueil à gestion associative, vous devenez, **adhérant à l'association** par le versement d'une cotisation annuelle par famille.

Vous êtes désormais **un membre actif**

- ✓ en étant présents aux assemblées générales
- ✓ en partageant votre avis sur l'avenir de la structure
- ✓ en participant aux rencontres, dès lors que vous y êtes invités

Il convient ainsi de garantir une réelle vie démocratique au sein de l'association et de faire en sorte que tout point de vue soit pris en compte...



La place des parents

En tant que membre actif, chaque parent a la possibilité de participer à la vie associative de différentes manières :

- ★ soit en se faisant élire **membre du bureau**, lors de l'assemblée générale et ainsi prendre des responsabilités et participer directement aux décisions
- ★ soit en exprimant son envie de donner un peu de temps, et un peu de son savoir-faire, de façon régulière ou occasionnelle
- ★ soit en répondant aux sollicitations des parents ou des professionnels quand il y a besoin d'un petit coup de main
- ★ en lisant les informations transmises



① Le bureau

composé de différents membres ;
président, trésoriers, secrétaire...
il exécute les orientations et les projets votés en
Assemblée Générale.

Il est chargé du fonctionnement de l'association et veille
à la bonne marche de la structure d'accueil en relation
avec les professionnels.

Parce que ce lieu d'accueil est aussi le votre...

...si vous le souhaitez, il y a toujours un petit quelque chose à faire...

Les courses...



Proposer une animation auprès des enfants...

Partager vos talents...



Taper / faire du traitement de texte



Faire du bricolage, de la couture

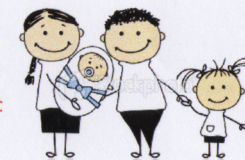
Participer à la décoration du lieu d'accueil



Aider à l'organisation des fêtes avec d'autres parents

Faire des invitations, des convocations

Accueillir les nouveaux parents avec leur enfant



Aider au rangement et archivage administratif

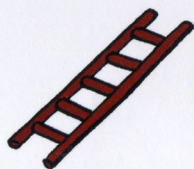
Accompagner les enfants lors des sorties

Qui est responsable de quoi ?

Les parents élus au bureau

Les parents élus au bureau

- * assurent la fonction d'employeur en effectuant les recrutements, en établissant les contrats...
- * assurent la bonne gestion financière de la structure, en présentant les comptes aux assemblées générales...
- * assurent la défense des intérêts de la structure auprès des partenaires tels que la CAF, l'ACEPP, la Mairie de Ouistreham, la PMI...



Si les parents n'interviennent plus directement dans la prise en charge au quotidien des enfants, celle-ci étant assurée par une équipe de professionnels, ils restent des acteurs essentiels du fonctionnement de l'association, en intervenant à différents niveaux.



Qui est responsable de quoi ?

Les professionnels

Les professionnels prennent en charge le quotidien des enfants et sont salariés de l'association.

- Δ infirmière
- Δ éducatrices de jeunes enfants
- Δ psychologue
- Δ auxiliaires de puériculture
- Δ animatrices

Ils sont, conformément à leur contrat de travail et à leur fiche de poste, chargés de :

- Δ la bonne marche du projet d'établissement avec le soutien du Bureau
- Δ l'éveil et la sécurité des enfants
- Δ l'accueil des familles

